

Chaigneau, Pascal. *La politique militaire de la France en Afrique*. Paris, Éditions du Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 1984, 149 p.

Maurice Poncelet

Volume 17, numéro 3, 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702069ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702069ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Poncelet, M. (1986). Compte rendu de [Chaigneau, Pascal. *La politique militaire de la France en Afrique*. Paris, Éditions du Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 1984, 149 p.] *Études internationales*, 17(3), 706–707. <https://doi.org/10.7202/702069ar>

ques. C'est le chapitre manquant à ce rapport. Car quand on lit ce rapport, naît en nous la forte impression que les pays du SADCC sont en train de répéter quelques-unes des erreurs de certains pays industriels dans ce domaine. La recherche de l'auto-suffisance et d'un prix *home-made*, par exemple, se sont avérés des politiques désastreuses dans les pays industriels.

En conclusion, ce rapport est dense en information et comme beaucoup d'autres rapports de cette collection, il constitue une autre source précieuse de renseignements sur l'Afrique.

Martin E. PERRON

*Conseil de la radiodiffusion et
des télécommunications canadiennes
Ottawa, Canada*

CHAIGNEAU, Pascal. *La politique militaire de la France en Afrique*. Paris, Éditions du Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 1984, 149 p.

L'ouvrage de M. Chaigneau est une bonne étude, sérieusement documentée, des relations militaires franco-africaines. C'est volontairement que j'utilise ce terme « relations » car, malgré le talent de l'auteur, je n'arrive pas à être convaincu qu'il s'agisse bien d'une politique (choisir et agir); j'y vois plutôt une succession d'attitudes (subir et réagir).

Cependant, la lecture de ce livre, l'étude de l'évolution des relations inter-étatiques des divers traités, la description des moyens, me semblent mettre en évidence la co-existence, pas toujours heureuse, de deux conceptions: l'une tournée vers le passé et qu'on pourrait appeler « néo-impériale »; l'autre vers l'avenir et qui est géostratégique.

La première, appelons-la si le terme néo-impériale choque protectrice ou de clientèle, au sens de ce mot dans le droit romain, est une sorte de succédané de la politique coloniale. L'indépendance a été octroyée, mais un des aspects majeurs de la souveraineté, la défense contre les dangers extérieurs et inté-

rieurs, reste en grande partie entre les mains de l'ex-métropole. M. Chaigneau mentionne, p. 28, une définition par Le Colonel Jacquemin, du rôle de l'Ambassadeur de France au début des indépendances, en tant que « remplaçant des gouverneurs, chefs de territoire et hauts commissaires de l'époque coloniale ». Certes, assez rapidement, les diverses renégociations des accords vont aboutir à des rapports plus respectueux des droits des États africains; mais ces droits sont encore parfois singulièrement restreints; un exemple, p. 54: l'utilisation de Dakar par les Anglais, lors du conflit des Falkland, sur autorisation... du gouvernement français.

Actuellement la présence militaire française en Afrique a deux objectifs: assistance technique et accords de défense (externe et interne) et deux moyens: présence (bases) et action (interventions). Si certains États se sont dégagés de la protection française, comme la Mauritanie et Madagascar, d'autres, et non des moindres, comme le Zaïre, ont recherché et obtenu cette protection; ce qui donne, parfois, l'impression d'assister à une redistribution des zones d'influence de la Conférence de Berlin de 1885.

La deuxième conception, géostratégique, veut que la France ait un rôle d'échelon avancé de l'Occident en Afrique. Mais doit-elle continuer à jouer seule ce rôle? après les effacements, forcés, de la Belgique et du Portugal et celui, volontaire, du Royaume-Uni, la charge peut sembler trop forte pour un seul État. Et, si la menace soviétique est correctement évaluée, l'Afrique, dans le cadre d'une « World island strategy » (p. 49) devrait s'appuyer, non sur un seul État, mais sur l'Europe de l'Ouest, soit grâce à des structures déjà existantes: OTAN, CEE, UEO, soit par une organisation nouvelle.

J'ai écrit « si la menace soviétique est correctement évaluée! Car, à mon sens, rien ne prouve vraiment que l'URSS soit intéressée par tout le continent. Si l'on trace une ligne Le Caire-Pointe Noire, la partie nord-ouest correspond essentiellement à la zone d'influence française et la politique soviétique semble en tenir compte en n'intervenant, tous comptes faits, que relativement peu; certes, il

y a fourniture d'armes et d'experts, mais les États qui en bénéficient jouent plus les coquettes que les vraies passionnées. Dans l'autre partie sud-est de l'Afrique, existent deux secteurs: le Zaïre, intéressant, surtout pour l'Occident, pour ses matières premières; l'Afrique orientale et l'Afrique du sud, c'est-à-dire en fait l'océan Indien!

À cet égard, M. Chaigneau fait une place à part, p. 59 à 68, à la « spécificité de l'océan Indien ». Mais, à mon sens, il est regrettable qu'il n'accorde qu'un paragraphe, p. 67, au fait que « l'Union soviétique a conforté sa présence militaire, tant à Madagascar qu'au Mozambique et aux Seychelles, contrôlant ainsi le canal de Mozambique, passage obligatoire des super-tankers empruntant la route du Cap; et un autre, p. 68 à « la déstabilisation en Afrique du Sud, pouvant engendrer, à terme, un déséquilibre des forces largement favorable à l'Union soviétique ».

Dans cette zone, la France joue aussi un rôle, non uniquement pour elle, mais pour tout l'Occident; et ce rôle me paraît beaucoup plus important que celui du soutien de quelques dirigeants. Peut-être, aussi, conviendrait-il de ré-examiner l'attitude de l'Occident envers l'Afrique du sud, allié ou du moins cobelligérant potentiel. Certes, personne ne peut ou ne veut défendre l'Apartheid, mais il vaudrait mieux utiliser des liens anciens pour amener une évolution paisible du régime plutôt que de provoquer une déstabilisation de celui-ci. Il ne faudrait quand même pas oublier que l'URRS a déjà prouvé qu'elle est disposée à s'entendre même avec le Diable, quand ses intérêts du moment sont en cause...

En résumé, le livre de M. Chaigneau, me paraît être une base solide à des réflexions et, je l'espère, à une redéfinition de la présence militaire de la France en Afrique.

Je venais de finir cette étude quand j'ai appris l'écrasement, le 27 mars 1986, d'un avion militaire français sur une école coranique de Bangui. Les manifestations anti-françaises qui ont suivi, spontanées ou non (Talleyrand ne disait-il pas qu'il faut agiter le peuple avant de s'en servir) prouvent au moins que le rôle de Grand frère protecteur n'entraî-

ne pas toujours la sympathie des protégés; les États-Unis l'ont expérimenté en Europe (*US, go home...*), la France s'en aperçoit maintenant en Afrique.

Maurice PONCELET

Faculté d'administration
Université d'Ottawa, Ottawa

DAVIES, Robert. *South African Strategy Towards Mozambique in the Post-Nkomati period: A Critical Analysis of Effects and Implications*. Uppsala (Sweden), The Scandinavian Institute of African Studies, Coll. "Research Report", n° 73, 1985, 71 p.

Suivant la thèse de l'auteur, l'accord de Nkomati, présenté à l'ensemble de la communauté mondiale comme une initiative de paix, ne s'avère être qu'un nouvel instrument au service de la politique étrangère de la République Sud-africaine (RSA). Les deux objectifs fondamentaux de cette politique sont d'une part le renforcement de son hégémonie économique régionale par la création d'une « Constellation d'États » sous sa tutelle et d'autre part le refoulement des supports logistiques que les États périphériques accordent aux mouvements de luttes anti-apartheid.

La démarche de l'auteur se divise essentiellement en deux temps. Après avoir brièvement rappelé les objectifs régionaux de la *Total Strategy* (fondement de la politique étrangère régionale de l'Afrique du Sud depuis la prise du pouvoir par P.W. Botha), Robert Davies nous expose en quoi l'accord de Nkomati sert effectivement la réalisation d'objectifs sur le plan de la sécurité et de l'économie.

Sur le plan de la *sécurité* l'auteur tente de démontrer que la République Sud-Africaine (RSA) transgresse sciemment et non seulement tacitement l'accord de Nkomati, en continuant à soutenir les actes de sabotages du MNR. L'argumentation repose ici sur deux éléments, soit d'une part le fait que les militaires, à l'intérieur de l'appareil de décision gouvernemental, jouissent d'une très forte influence au niveau du « Conseil de sécurité », cellule d'ou-